maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations** **Conseil municipal du 14 avril 2014**

4.23 Réseau Ambition Réussite - désignation des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN	Pouvoir à :	M.LEMAIRE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
M. FRÉMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Le « réseau ambition réussite » est une organisation de l'éducation prioritaire qui succède au « conseil de zone » et au « réseau d'éducation prioritaire ».

Piloté localement par un comité exécutif, il fédère les établissements scolaires et ses partenaires autour d'un projet formalisé par un contrat passé avec les autorités académiques, afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, il convient qu'un collège devienne l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent des élèves.

Ces réseaux s'inscrivent dans une dynamique de progrès qui fait l'objet d'une contractualisation pour 4 ou 5 ans avec l'inspecteur d'académie. Le collège Gabriel Havez est concerné par les « Réseaux Ambition Réussite ».

Le comité exécutif est désormais composé de droit :

- du principal du collège,
- de l'IEN,
- des directeurs
- et du coordonnateur devenu secrétaire de réseau.

En tant que besoin, le comité exécutif invite à ses séances :

- l'inspecteur académique,
- les professeurs supplémentaires,
- les enseignants des premier et second degrés,

maintenant !

- le médecin scolaire,
- l'infirmière scolaire
- et l'assistante sociale,
- les élus,
- les représentants des fédérations de parents d'élèves …

Il se réunit régulièrement afin de préparer, d'harmoniser, de réguler les mesures destinées à faire vivre le réseau et décide collégialement des actions à mettre en œuvre. Il est le lien avec le conseil pédagogique du collège et les conseils des maîtres des écoles. Il rend compte de son activité aux conseils d'administrations des EPLE, aux conseils d'école et aux autorités académiques. Il s'appuie sur les compétences d'expertise et d'évaluation des corps d'inspection. Il vous est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant qui siégeront au comité exécutif du « réseau Ambition Réussite ».

Les candidats proposés sont :

- Pour la liste **«Creil une ambition partagée»** :
  Membre titulaire : El Hassan ABBADI **Membre suppléant : Adnane AKABLI**

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article unique : de déclarer élus,
El Hassan ABBADI, membre titulaire
Adnane AKABLI, membre suppléant.

qui siégeront au comité exécutif du « réseau Ambition Réussite ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18/04/2014 Signé : Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise